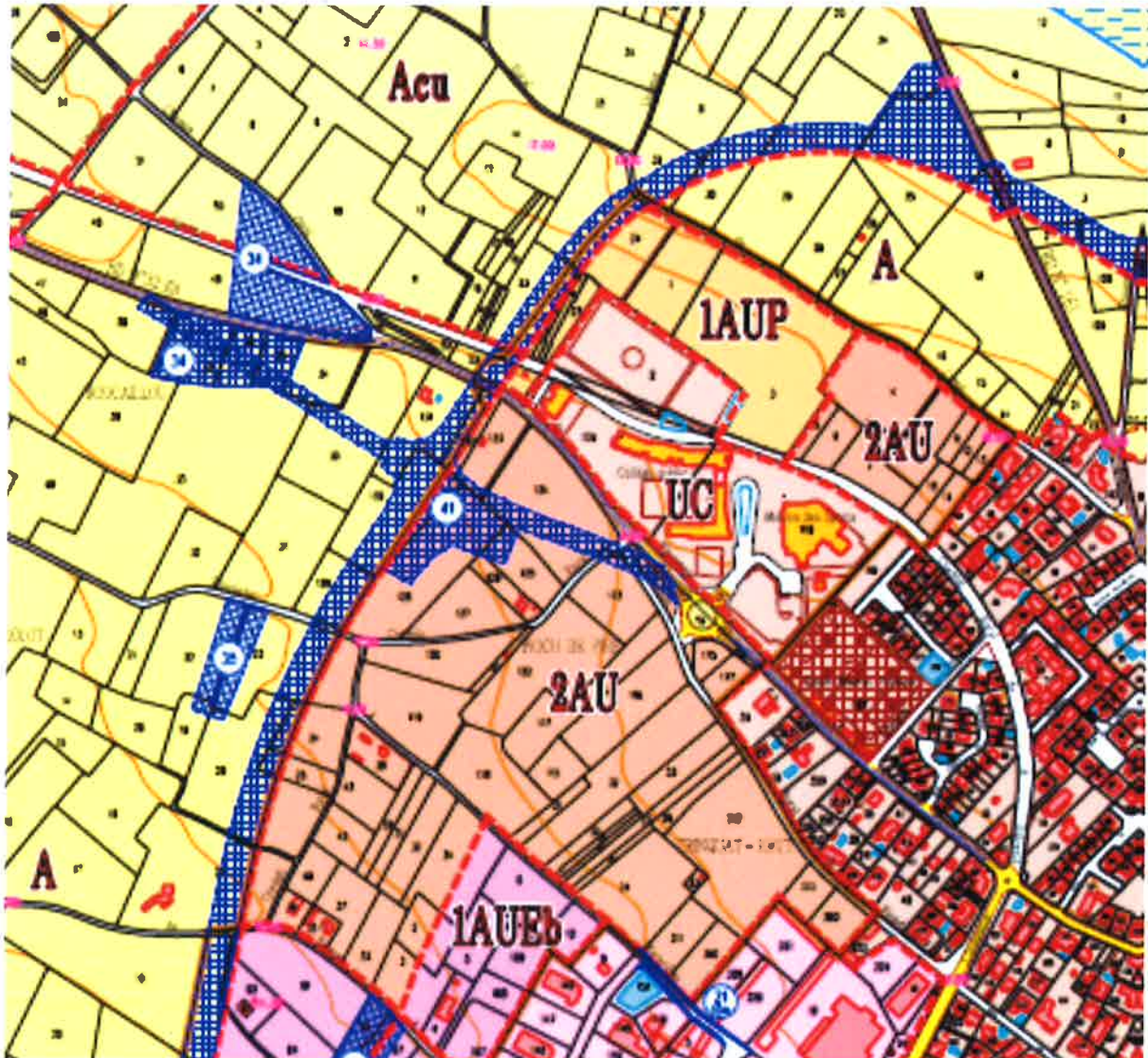


## Extrait du plan de zonage du P.L.U – périmètre du secteur d'aménagement projeté

Le secteur « Pioch de Pire » s'étend longitudinalement

Ce secteur mixte, à vocation principale d'habitat et d'équipements publics est classé en zone 2AU (bloqué) au PLU et en 1AU''(équipements publics).



Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

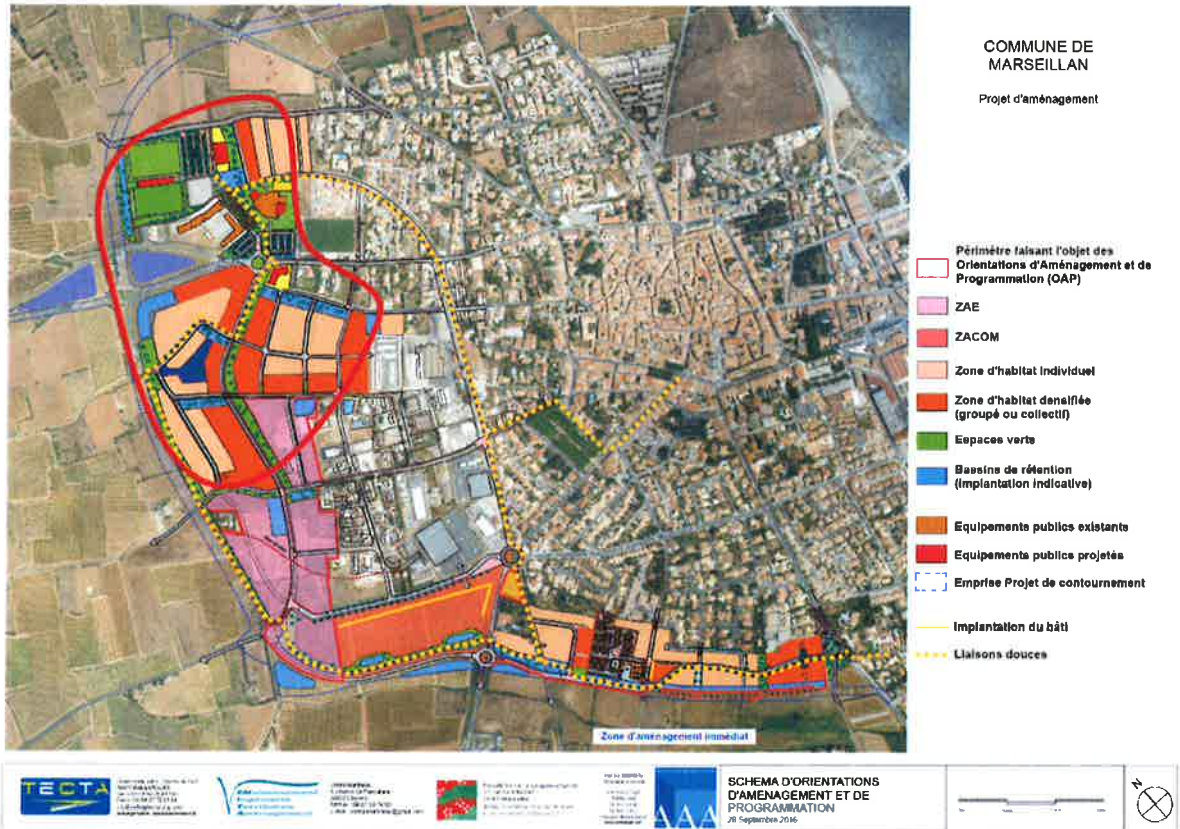
Affiché le 09/03/2017

**SLOW**

ID : 034-213401508-20170302-ANNEXE201704-DE

## Secteur d'aménagement projeté : ZAC Pioch de Pire

Cet ensemble qui représente environ 23 hectares débute au nord du collège et se poursuit au sud de ce dernier jusqu'en limite de la zone d'activités artisanale. Il viendra s'adosser au futur boulevard urbain à l'ouest avec lequel il sera relié.



Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le 09/03/2017



ID : 034-213401508-20170302-ANNEXE201704-DE